

RÈGLEMENT PARTICULIER

46^{ème} RALLYE RÉGIONAL DU PAYS AVALLONNAIS 06 mars et 07 mars 2026

PROGRAMME DU RALLYE

- | | |
|---|---|
| • Parution du règlement | 09 janvier 2026 |
| • Ouverture des inscriptions | 09 janvier 2026 |
| • Clôture des inscriptions | 23 février 2026 à minuit |
| • Parution du carnet d'itinéraire (road-book) | 01 mars 2026 |
| • Séance d'essai (facultative) | 06 mars 2026 de 14h30 à 17h00 |
| • P.C. du Rallye : Hôtel Gouvenain à Avallon | 06 mars 2026 à partir de 16h00 |
| • Vérifications administratives 1 : Bar de l'Europe à Avallon | 01 mars 2026 de 08h30 à 16h00 |
| • Vérifications administratives 2 : Bar de l'Europe à Avallon | 06 mars 2026 de 08h30 à 13h00 |
| • Vérifications techniques | 06 mars 2026 de 16h00 à 21h00 |
| • Heure de mise en place du parc de départ | 06 mars 2026 à 15h00 |
| • 1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs | 06 mars 2026 à 19h30, Hôtel de Gouvenain à Avallon |
| • Publication des équipages admis et des heures et ordre de départ de la 1 ^{ère} étape | 06 mars 2026 à 22h00 |
| • Départ du 46 ^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais | 07 mars 2026 à 08h00, Parking du Cimetière à Avallon |
| • Arrivée du 46 ^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais | 07 mars 2026 à 16h40, Parking du Cimetière à Avallon |
| • Vérifications finales | 07 mars 2026 dès que possible
Garage Goussot à 89200 Avallon
Taux horaire : 60.00 € TTC
Au plus tard 30' après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent
Sur le podium |
| • Publications des résultats du rallye | |
| • Remise des prix | |
| • Tableau d'affichage dématérialisé | Sportity : AVALLONNAIS2026 |

- La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) a établi un règlement standard des Rallyes Français.
- Le 46^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais est organisé suivant ces dispositions.
- Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des Rallyes Français 2025*.
- Les articles et sous-articles non mentionnés sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A. des Rallyes Français 2025*.

*(règlement 2026 non encore paru)

ARTICLE 1 ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AVALLON AUTO SPORT organise les 06 et 07 mars 2026 un rallye dénommé :

46^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais

Le présent règlement a été reçu par le L.R.S.A. Bourgogne-Franche Comté.

Permis d'organisation

L.R.S.A. Bourgogne-Franche Comté n° 3 en date du 24 novembre 2025 et **F.F.S.A. n° 9** en date du 24 novembre 2025.

Comité d'organisation

Présidente : Brigitte DRÉAU

Membres : Alexis BEZOUT, Stéphane COMMAILLE, Tristan GAGNARD, Vincent VOIRIN.

Le secrétariat permanent du rallye se trouve : ASA Avallon Auto Sport chez Brigitte DRÉAU
38 rue du Pavillon 89380 Appoigny
tel : 06 83 57 03 07 - courriel : avallonautosport@free.fr

Permanence du rallye

Lieu : Hôtel Gouvenain, rue des Odeberts à 89200 Avallon

Date : du vendredi 06 mars à 16h00 au samedi 07 mars 2026 à 21h00.

Organisateur administratif et technique

Nom : ASA Avallon Auto Sport

Secrétariat permanent : 38 rue du Pavillon à 89380 Appoigny

1.1 Officiels

<u>Collège des Commissaires Sportifs</u>	Président	Joël JUGNIOT	1412	6813
	Membres	Michel DURIX	0404	14548
		Bernard SOUFFLET	0403	18577
<u>Direction de course</u>	Directeur de course	Christian HAMON	0408	29685
	Directeur de course adjoint et VHC	Philippe DRÉAU	0420	2281
	Directeur de course délégué ES	Pascal NOMBLLOT	0402	182228
	Véhicule tricolore	Hubert BENOIT	0411	3617
	Véhicule info	Thierry GIUDICI	0420	373988
	Véhicule balai	Colette AMBROISE	0420	256909
	Juge de faits	Tous les officiels du rallye	sauf membres	du collège
<u>Parcs</u>	Parcs : fermé, regroupement et assistance	Gérard PORA	0445	57091
		Jean-Paul BROTTIER	0408	13533
<u>ES 1, 3, 5 : Vallée du Serein</u> 10.05 km	Directeurs ES	Jean-Michel PIGENET	0445	37172
	Directeur adjoint ES	Benoit VIOLET	0404	207574
	Chronométrateur départ	Nancy CALVI	0318	220615
	Chronométrateur arrivée	Jean-Marie TSCHOFFEN	0411	196872
	Médecin	Dr Vicentiu VOINEA	*	*
<u>ES 2, 4 : Ville d'Avallon</u> 4.92 km	Directeurs ES	Jacky OLIVAIN	0324	3272
	Directeur adjoint ES	Laurent LEPLAT	0445	148301
	Chronométrateur départ	Marylise TREMBLAY	0420	17049
	Chronométrateur arrivée	Sabine JEDREK	0409	317059
	Médecin	Dr Ramdane AOUNI	*	*
<u>Commissaires techniques</u>	Responsable	Frédéric ALVAINES	0420	4342
	Responsable VHC	Martial LOBROT	0403	114567
	Membres	Joachim CHAPEL	0420	257871
		Patrick COFFIN	1438	250379
		Jean Luc LAPLANCHE	0404	19578
		Emilien RENAULT	0420	298801
<u>Chargé des Relations Concurrents</u>		Marie-Anne COUVREUR	0417	298302
		Laura ALEXANDRE	0410	258016
<u>Informatique et classements</u>		En attente		
<u>Speaker</u>		Claude DUCOUDRAY	*	*

1.2 Eligibilité

Le 46^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais des 06 et 07 mars 2026 compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2026 (coef. 2)
- Les Challenges Concurrents de la Ligue Bourgogne Franche-Comté 2026
- Le Challenge Commissaires de la Ligue Bourgogne Franche-Comté 2026

1.3 Vérifications

1.3.1 Convocations

- Les horaires de convocation, à respecter scrupuleusement, seront communiqués sur Sportity : **AVALLONNAIS2026**

1.3.1.1 Vérifications administratives et distribution des road-books :

- dimanche 01 mars 2026 de 08h30 à 16h00 au bar de l'Europe, place VAUBAN à 89200 Avallon.
- vendredi 06 mars 2026 de 08h30 à 13h00 au bar de l'Europe, place VAUBAN à 89200 Avallon.

L'équipage devra présenter les originaux et fournir aux contrôleurs administratifs les photocopies des documents suivants :

- demande d'engagement entièrement remplie (si différente de celle qui a été envoyée par courrier),
- permis de conduire pilote et copilote,
- licences pilote et copilote,
- délégation de tutorat si copilote mineur le jour du rallye (le cas échéant),
- document de prêt de voiture (le cas échéant).

Une fois ces vérifications entièrement complétées, il sera remis à l'équipage :

- le road-book, les 2 plaques rallye, les 2 panneaux de portière, l'ensemble des autocollants pour la voiture et le n° de reconnaissance.

Les équipages (pilote et copilote) devront représenter les originaux des permis de conduire et licences samedi matin au CH H-10 avant d'entrer dans le parc fermé.

1.3.1.2 Vérifications techniques

- vendredi 06 mars 2026 de 16h00 à 21h00 (maximum), selon votre heure de convocation chez Dekra, ZA Nord à 89200 Avallon.
 - **Les voitures devront être présentées le jour du rallye, aux vérifications techniques, entièrement stickées.**
 - **L'équipage devra présenter les originaux et fournir au commissaires techniques les photocopies des documents suivants :**
 - o première page de la fiche d'homologation de la voiture,
 - o première page du passeport technique,
 - o les fiches (pilote et copilote) de renseignements des équipements de sécurité (voir site Internet de l'ASA ou de la FFSA).
- A l'issue de ces vérifications techniques, les voitures devront rejoindre **immédiatement** le parc fermé situé sur le parking du Cimetière, RN6 à 89200 Avallon.

ARTICLE 3 CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demandes d'engagement - Inscriptions

3.1.5 Engagements

Tout équipage qui désire participer au 46^{ème} rallye régional du Pays Avallonnais doit s'engager sur le site <https://engagement.ffsa.org> puis adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement dûment complétée accompagnée du paiement des droits d'engagement avant le **LUNDI 23 FÉVRIER 2026 à minuit** (cachet de la Poste faisant foi)

3.1.10 Concurrents admis

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Le nombre des engagés est fixé à **130 voitures** maximum (VHC et modernes confondues).

3.1.11 Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- **355 €** avec la publicité facultative des organisateurs
- **335 €** avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice
- **315 €** avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage comportant 2 membres de l'ASA organisatrice
- **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**
- **Merci de privilégier les virements, pour éviter la non validation de votre engagement en raison des problèmes de courrier.**
 - Paiement par virement : IBAN FR76 1027 8025 5100 0640 1364 571 BIC CMCIFR2A
 - Par chèque à l'ordre de : ASA Avallon Auto Sport (les chèques ne seront pas encaissés avant le lundi suivant le rallye).
- **5 €** seront reversés pour le challenge 2026 des commissaires de route de Bourgogne-Franche Comté.
- **Montant des engagements ci-dessus doublé** si la publicité des organisateurs n'est pas acceptée.

3.1.12 Validité

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (voir ci-dessus).

3.3 Ordre de départ

L'ordre de départ de ce rallye sera : VHC, Démon et Modernes.

Il n'y aura pas aucun reclassement au cours de ce rallye.

ARTICLE 4 VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées: Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.2 Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A et selon le road-book du rallye.

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

- **Ajouter :** Aucune assistance (sauf l'équipage uniquement avec les moyens du bord) ne sera autorisée en dehors du parc d'assistance. Aucun véhicule d'assistance ne devra être présent entre les spéciales. Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions.

ARTICLE 5 IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1. Identification des voitures: Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

5.2. Publicité :

La publicité obligatoire est : Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.

La publicité facultative rachetable est : Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.

ARTICLE 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le 46^{ème} rallye régional du Pays Avallonnais représente un parcours de 130.693 kms et se déroule en 1 étape et 3 sections. Il comporte 5 épreuves spéciales totalisant 39.990 kms. Les épreuves spéciales sont :

3x **Vallée du serein** (10.05 kms) 2x **Ville d'Avallon** (4.92 kms)

L'itinéraire horaire figure à la fin de ce règlement.

6.1.4 Démonstration

Le 46^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais intégrera des voitures de démonstration qui évolueront entre le rallye VHC et le rallye Modernes. Un règlement spécifique pour ces voitures de démonstration est établi.

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

6.2.1 Nombre de passages

Le nombre de passages est limité à **3** sur chacune des **2** spéciales.

6.2.5 Durée des reconnaissances

Les reconnaissances, et non les essais, sont autorisées :

le **dimanche 01 mars 2026** de **09h00 à 19h00**.

le **vendredi 06 mars 2026** de **09h00 à 19h00**.

6.4.7. Déplacements anormaux

En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2 Dispositions relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des Chefs de Poste sont : badge du rallye

Commissaires de route sont : badge du rallye

7.5.20.1 Séance d'essai (complément de l'article 7.5.20 de la réglementation standard des rallyes)

Une séance d'essai sera organisée le **vendredi 06 mars 2026** entre **14h30 et 17h00** (4.803 km en condition de course + 1.022 km de routier pour le retour).

Seuls les membres d'un équipage régulièrement engagé au rallye pourront y participer.

Cette séance d'essai ne pourra avoir lieu que, si au moins **10** équipages (modernes et/ou VHC) s'y inscrivent.

La participation financière pour cette séance sera de **80 €**.

La demande de participation à cette séance d'essai devra obligatoirement notifiée sur la demande d'engagement et être accompagnée du chèque correspondant.

7.5.20.2 Vérifications administratives et/ou technique séance d'essai

Les vérifications administratives et/ou techniques pour les pilotes participants à la séance d'essai auront lieu le **vendredi matin de 9h30 à 11h30**.

ARTICLE 10 PRIX - COUPES

Les prix sont répartis de la façon suivante :

	1er	2ème	3ème	4ème
Général	330 €	220 €	150 €	-
Classe ⁽¹⁾	330 €	220 € si plus de 3 partants	150 € si plus de 6 partants	100 € si plus de 10 partants
Féminine ⁽¹⁾	330 €	-	-	-

⁽¹⁾ Les prix par Classe / Féminine seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 3 partants dans la catégorie concernée.

Les prix sont cumulables.

De nombreuses coupes récompenseront les lauréats.

La remise des trophées se déroulera sur le podium d'arrivée. Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant le rallye.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur Sportity (**AVALLONNAIS2026**) et le site internet de la FFSA.